

Guide pédagogique 2020-2021

INSPÉ

Institut national supérieur
du **professorat** et de l'**éducation**

Université de Strasbourg

Master MEEF

Métiers de l'Enseignement,
de l'Éducation et de la Formation

Adaptation à la diversité des élèves 1^{er} et 2^d degré

Objectifs de la formation

Les deux années du master permettent de réactualiser et renforcer les connaissances disciplinaires, d'acquérir les connaissances et les pratiques liées aux compétences professionnelles.

L'objectif premier de cette mention est de former des étudiants au métier d'enseignant (polyvalent monolingue français, bilingue français-allemand ou spécialisé) du premier degré et de leur proposer une initiation aux méthodes de la recherche universitaire pour amorcer une réflexion critique sur les objets d'enseignement et sur les pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de développer des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités et de permettre aux étudiants, le cas échéant, de s'orienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation. Les enseignements sont fondés sur l'articulation entre apports théoriques de savoirs fondamentaux, préparation aux concours ou aux certifications, mises en situation professionnelle et analyse de pratiques professionnelles.

Dans l'optique de la préparation aux concours ou à la certification CAPPEI, la formation doit apprendre aux étudiants à utiliser leurs connaissances dans une perspective critique, à analyser des informations et des documents, à développer un esprit de synthèse et à exposer et discuter une démarche adoptée ou des choix pédagogiques et éducatifs, en insistant sur la rigueur de l'argumentation et du raisonnement.

Outre une réussite aux concours ou à la certification, ces compétences réflexives et analytiques peuvent permettre aux étudiants de prétendre à une orientation vers un cursus de recherche dans le domaine de l'éducation, de l'encadrement et de la formation.

Dans l'optique de la préparation au métier d'enseignant, la formation doit permettre aux étudiants de développer les compétences fixées par l'arrêté du 1er juillet 2013 proposant la « liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier » complétées par celles du référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé (circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017) pour le parcours ADE – second degré. Les deux années du Master visent à l'acquisition de l'ensemble des compétences de ce référentiel des compétences professionnelles des métiers

du professorat et de l'éducation (tous parcours) et de celui spécifique aux enseignants spécialisés (parcours ADE uniquement).

Dans l'esprit des formations « LMD », le diplôme Master valide un niveau de réflexion et d'analyse permettant à son titulaire d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les applications des disciplines étudiées dans les milieux professionnels. Il sera donc proposé aux étudiants de découvrir de l'intérieur, par le biais de séminaires « d'initiation à la recherche », le fonctionnement de la recherche universitaire et les méthodologies développées.

Ce projet ne saurait être réduit à une simple exigence permettant aux éventuels candidats échouant aux concours de se réorienter, mais doit être vu comme une compétence nécessaire aux futurs enseignants ou encadrants. En effet, ces formations leur permettront d'enrichir la qualité de leurs actions par une véritable connaissance de la recherche et des postures qu'elle implique.

Enfin, les compétences induites par la formation, telles que la communication, l'animation de groupes, le travail en équipe, les capacités d'analyse et de synthèse, ou les aptitudes à la conduite de projet, notamment, sont de nature à qualifier le titulaire de ce master pour des fonctions d'encadrement hors du champ strict de l'enseignement scolaire.

Contacts

Directeur de l'INSPÉ

Philippe Clermont

directeur@inspe.unistra.fr

Directeur adjoint chargé des études et des formations

Eric Tisserand

eric.tisserand@inspe.unistra.fr

Responsable du service : Anne Urban - anne.urban@inspe.unistra.fr

Responsable du bureau master MEEF 1^{er} degré Strasbourg :

Véronique Aby - 03.88.43.82.26 - veronique.abby@inspe.unistra.fr

Responsable du bureau master MEEF 1^{er} degré Colmar :

Patricia Schmitt - 03.89.21.60.42 - patricia.schmitt@inspe.unistra.fr

Contact secrétariat :

Ilidia Pereira da Costa - 03.88.43.82.21 - ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr

Responsable de la mention : NC

Responsables du parcours Adaptation à la Diversité des Elèves 1^{er} degré :

Claire Goulet - claire.goulet@inspe.unistra.fr

Maria Popa-Roch - maria-antoneta.popa-roch@inspe.unistra.fr

Offre de formation 2018/2022

Master MEEF 1^{er} & 2^d degrés | Parcours Adaptation à la Diversité des Elèves

SEMESTRE	UNITE D'ENSEIGNEMENT	ECTS	ENSEIGNEMENT	MATIERE MUTUALISEE		CM	CI	TD	STAGE
				Avec un autre parcours	Au sein du parcours				
S1	UE11 Actualisation des connaissances scientifiques	12	Education inclusive (23 htd)	X		6	6	6	
			Identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves (28htd)	X		3	6	16	
			Adapter des situations d'apprentissage (28htd)	X		3	6	16	
	UE12 Professionnalisation dans l'emploi 1	6	Cadre législatif (20 htd)				6	12	
			Adaptation à l'emploi (30htd)					30	25
	UE 13 Module d'approfondissement (1) <i>1 module au choix</i>	9	Option 1 : Grande difficulté scolaire (1) (52htd)	X	X			52	
			Option 2 : Trouble spécifique du langage et des apprentissages (52htd)	X	X				
UE 14 LVE	3	Anglais ou Allemand (9 htd)	X			9			
S2	UE21 Travail en partenariat	6	Les professionnels de l'accompagnement et du soin (18htd)	X				18	
			La famille (18htd)	X				18	
	UE22 Professionnalisation dans l'emploi 2	9	La personne ressource (28htd)	X		3	6	16	
			Adaptation à l'emploi (30htd)					30	25
	UE 23 Module d'approfondissement (2) <i>1 module au choix</i>	9	Option 1 : Grande difficulté scolaire (2) (52htd)	X	X			52	
			Option 2 : Trouble des fonctions cognitives (52htd)	X	X				
Option 3 : Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (52htd) un an sur 3			X	X					
UE 24 Initiation à la recherche et projet professionnel 1	6	De la revue de littérature au portfolio	X		3	6			
TOTAL M1		60				18	45	266	50

SEMESTRE	UNITE D'ENSEIGNEMENT	ECTS	ENSEIGNEMENT	MATIERE MUTUALISEE		CM	CI	TD	STAGE
				Avec un autre parcours	Au sein du parcours				
S3	UE31 <i>Module d'approfondissement des connaissances des publics spécifiques 1 module au choix</i>	6	Option 1 : Grande difficulté scolaire (1) (52h)td)	X	X			52	
			Option 2 : Trouble spécifique du langage et des apprentissages (52h)td)	X	X				
	UE 32 La diversité en éducation	6	Principes et enjeux de la diversité en éducation (12,5 htd)	X		3	6		
			Vers des applications professionnelles (38 htd)	X				38	
	UE33 Thèmes actuels en éducation inclusive	6	Principes et enjeux des neurosciences (12 htd)	X			9		
			Principes et enjeux du numérique (12 htd)	X			9		
			Vers des applications pédagogiques (25 htd)	X					25
	UE 34	3	Séminaires de recherche (3h)td)	X		3			
UE 35 Stage	9	Accompagnement des mises en situation professionnelles (70 htd)	X				20	50	
S4	UE 41 LVE	3	Anglais ou Allemand	X			9		
	UE42 Stage	15	Accompagnement des mises en situation professionnelles (70 htd)	X				20	50
	UE 43 Initiation à la recherche 2	12	Séminaires de recherche (12,5 htd)	X		3	6		
TOTAL M2		60				9	39	103	100

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPÉ
<https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-1er-degre/>

Nature du mémoire de master (M2)

dans les mentions Métiers de l'Enseignement,

de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

1. Contexte

- ◆ **Le type de travail attendu** grâce au mémoire est induit par les deux articles suivants du cadre national des formations MEEF (arrêté du MESR du 27 août 2013) :
 - ◆ **article 7** : « La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles ».
 - ◆ **article 19** : « Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master MEEF, chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation ».

Dans ces articles on peut lire – dans les deux cas – que l'initiation à la recherche dans les masters MEEF se caractérise par un ancrage disciplinaire certain et une visée professionnelle.

- ◆ **Contraintes de l'année de M2** à prendre en compte : les M2 professeurs stagiaires (admis au concours) seront à mi-temps en classe, à mi-temps en formation (principe de l'alternance) ; les M2 non admis au concours (second cursus du même parcours) auront quant à eux à préparer et passer le concours à nouveau. Dans ces conditions, sur le plan quantitatif, on ne pourra pas demander à ces étudiants de M2 de produire un mémoire d'une longueur excessive eu égard aux autres charges de travail qui seront les leurs.

2. Le mémoire à produire en master MEEF : cadre et conditions

A. De quelles recherches s'agit-il pour réaliser le mémoire ?

La formation à la recherche implique l'initiation à un type de recherches. Parmi les différents types possibles, en voici trois dont l'approche est possible dans le cadre du master. Elles sont à la suite rapidement esquissées en quatre caractéristiques principales : le fondement de leur démarche (sur quoi elles reposent), leur finalité (orientation), les destinataires des résultats, les valeurs sous-jacentes¹.

Recherche fondamentale : elle repose sur une démarche fondée sur des hypothèses ou un questionnement, et qui est orientée vers la découverte de lois ou de processus généraux, vers la production de connaissances. Ce vaste ensemble recouvre plusieurs réalités : recherche expérimentale, recherche dite « de terrain » (ex. découverte de processus d'apprentissage de la numératie chez l'enfant), études littéraires, etc. Les chercheurs sont les premiers destinataires. La « réalité » des connaissances est la valeur prioritaire.

Recherche action : elle repose sur un cadre théorique permettant d'interroger et de guider l'action, elle est orientée vers l'action et la formation professionnelles (ex. mise en place, analyse et évaluation « outillée » d'un dispositif pour élèves en difficultés). Les acteurs sont les destinataires. La pratique et sa qualité sont la valeur prioritaire. Le mémoire produit dans ce cadre possède une forte dominante professionnelle.

Recherche descriptive : elle repose sur un cadre d'observation précis et théorisé, et elle est orientée vers la connaissance d'un système (ex. observations « outillées » de classes ou d'un milieu éducatif). Les chercheurs sont les premiers destinataires. La compréhension est la valeur prioritaire.

Même si leurs démarches peuvent parfois se recouper sur tel ou tel point, ces types de recherches ne sont pas interchangeables car ils obéissent à des finalités et orientations différentes. On prendra cette typologie avec précautions, elle a simplement une valeur indicative. Ainsi, malgré l'ampleur du chantier que semble représenter une approche « fondamentale », ce type de travail est réalisable dans le cadre d'un master si l'étudiant(e) bénéficie d'un accompagnement précis. A contrario, il ne faut pas croire que le choix de la recherche action

1 Cette typologie des recherches et leur caractérisation est reprise et adaptée de : SIMON Jean-Pascal. Le mémoire professionnel, une formation par l'initiation aux démarches d'un certain type de recherche. Dans SEMAL-LEBLEU Annie. *Le mémoire professionnel : quelles dynamiques pour les enseignants ?* IUFM Nord – Pas de Calais, 2002, p. 52-62.

ou de la recherche descriptive est celui de la facilité : prendre sa propre classe comme terrain de recherche et trouver le temps nécessaire peut s'avérer lourd de contraintes ou de difficultés méthodologiques...

B. Nature du mémoire de master

Il ressort de ce qui précède quelques indications sur la nature du mémoire de master. Celui-ci n'est pas la simple narration de la recherche effectuée. Il se caractérise par une dominante argumentative, puisqu'aussi bien tous les éléments présentés s'ordonnent dans une démonstration répondant aux questions de recherche formulées initialement. Il s'agit en effet de montrer, prouver en un sens, que la problématique formulée, le corpus ou les données retenus, l'analyse qui en est faite sont pertinents et mènent effectivement, à l'issue du raisonnement, à la création de quelque chose d'original. Il s'agit, pour l'auteur(e) du mémoire, de montrer ce qui a été appris et, chemin faisant, de présenter l'analyse critique qui peut en être faite.

Professionnel ou non ? Les différents types de recherche évoqués ci-dessus induisent un degré de professionnalisation plus ou moins élevé du mémoire. Plus exactement, c'est la nature de la question initiale qui induira cette plus ou moins grande proximité avec l'un des métiers du champ de l'éducation et de la formation. Ainsi certains mémoires, comme ceux à dominante didactique par exemple, mettront en jeu plusieurs compétences professionnelles. D'autres se situeront plus en amont de l'activité professionnelle pour explorer les savoirs des différentes disciplines fondamentales qui contribuent aux masters des «Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation», et seront sans doute considérés comme moins directement professionnalisants, alors qu'ils le seront à leur manière.

Dès lors pourront être acceptés des mémoires alliant « fondamental » et « professionnel » dans des proportions variables.

Ainsi un mémoire explorant un concept, étudiant un auteur ou une notion culturelle fondamentale sur deux tiers de son volume, posera la question de la transposition de l'objet étudié en objet d'enseignement ou objet professionnel dans le seul dernier tiers. À l'autre extrémité de l'échelle, un mémoire pourra s'avérer entièrement orienté par un questionnement professionnel.

Il appartiendra à l'étudiant de définir le questionnement initial et cette proportion avec l'aide du directeur ou de la directrice de mémoire qu'il aura choisi(e). Pour ce faire également, le parcours d'initiation à la recherche en master débute par une unité d'enseignement visant l'aide à l'élaboration d'un projet de mémoire.

En aucun cas ce mémoire ne pourra être un rapport de stage ou se résumer à une narration de la pratique. Il doit témoigner d'une démarche d'initiation à une méthode de recherche, telles que celles esquissées plus haut.

C. Encadrement du mémoire

Les enseignants universitaires ont vocation à encadrer les mémoires de master. Cependant, dans les situations où l'étudiant(e) privilégiera un mémoire de type professionnel, il est évident qu'un représentant de la profession gagnera à contribuer à l'encadrement du travail.

D. Quantité de production attendue

Un maximum d'environ 50 pages (de tapuscrit) est attendu, hors annexes et bibliographie, soit environ 100 000 signes.

E. Composition du jury de soutenance

Du fait de la nature du mémoire, il s'agit de viser, dans la mesure du possible, la composition suivante : un enseignant-chercheur titulaire de l'HDR, un second enseignant universitaire, un représentant de la profession (enseignant « du terrain », conseiller pédagogique, professeur formateur, personnel d'éducation, inspecteur).

Texte adopté par le Conseil d'École de l'ESPE dans sa séance du 27 mai 2014

Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourrent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (B), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (A) est illicite.

a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique**, est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- ♦ **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- ♦ **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- ◆ **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- ◆ **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- ◆ **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- ◆ **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?

Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés.

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totalemment ou partiellement reproduite**. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en le paraphasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, **l'auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- ♦ Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- ♦ Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- ♦ Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- ♦ Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- ♦ Quid pour finir de la **reprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- ♦ Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- ♦ Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.

**Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur
lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.**

**Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence :
le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.**

Concours 2021

Les inscriptions aux concours de recrutement de personnels enseignants et de conseillers principaux d'éducation s'effectuent par internet. Veuillez consulter le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> pour prendre connaissance des dates et modalités d'inscription.

Pour aller plus loin :

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Calendrier universitaire INSPÉ 2020-2021

M1 et M2 ETUDIANTS Masters MEEF

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
01/09/2020	36	Accueil Semaine de rentrée
07/09/2020	37	Semaine 1 Semestre 1
14/09/2020	38	Semaine 2
21/09/2020	39	Semaine 3
28/09/2020	40	Semaine 4
05/10/2020	41	Semaine 5
12/10/2020	42	Semaine 6
19/10/2020	43	Semaine 7
26/10/2020	44	Vacances « Toussaint »
02/11/2020	45	Semaine 8
09/11/2020	46	Semaine 9
16/11/2020	47	Semaine 10
23/11/2020	48	Semaine 11
30/11/2020	49	Semaine 12
07/12/2020	50	Semaine 13
14/12/2020	51	Semaine 14
21/12/2020	52	Vacances « Noël »
28/12/2020	1	Vacances « Noël »
04/01/2021	2	Semaine 15
11/01/2021	3	Semaine 16 (épreuves de substitution)
18/01/2021	4	Semaine 1 Semestre 2
25/01/2021	5	Semaine 2
01/02/2021	6	Semaine 3
08/02/2021	7	Semaine 4
15/02/2021	8	Semaine 5
22/02/2021	9	Vacances « Hiver »
01/03/2021	10	Semaine 6
08/03/2021	11	Semaine 7 Jurys 1 ^{er} semestre MEEF
15/03/2021	12	Semaine 8
22/03/2021	13	Semaine 9
29/03/2021	14	Semaine 10
05/04/2021	15	Semaine 11
12/04/2021	16	Semaine 12
19/04/2021	17	Semaine 13
26/04/2021	18	Vacances « Pâques »
03/05/2021	19	Semaine 14
10/05/2021	20	Semaine 15
17/05/2021	21	Semaine 16
24/05/2021	22	Semaine 17 (épreuves de substitution)
31/05/2021	23	
07/06/2021	24	
14/06/2021	25	
21/06/2021	26	
28/06/2021	27	Jurys MEEF

M2 ETUDIANTS-FONCTIONNAIRES STAGIAIRES Masters MEEF

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
24/08/2020 au 31/08/2020	35	Rentrée et dispositif d'accueil des FS ; prise en main des classes
01/09/2020	36	Semaine 1 Semestre 1
07/09/2020	37	Semaine 2
14/09/2020	38	Semaine 3
21/09/2020	39	Semaine 4
28/09/2020	40	Semaine 5
05/10/2020	41	Semaine 6
12/10/2020	42	Semaine 7
19/10/2020	43	Vacances « Toussaint »
26/10/2020	44	Vacances « Toussaint »
02/11/2020	45	Semaine 8
09/11/2020	46	Semaine 9
16/11/2020	47	Semaine 10
23/11/2020	48	Semaine 11
30/11/2020	49	Semaine 12
07/12/2020	50	Semaine 13
14/12/2020	51	Semaine 14
21/12/2020	52	Vacances « Noël »
28/12/2020	1	Vacances « Noël »
04/01/2021	2	Semaine 15
11/01/2021	3	Semaine 16 (épreuves de substitution)
18/01/2021	4	Semaine 1 Semestre 2
25/01/2021	5	Semaine 2
01/02/2021	6	Semaine 3
08/02/2021	7	Semaine 4
15/02/2021	8	Semaine 5
22/02/2021	9	Vacances « Hiver »
01/03/2021	10	Vacances « Hiver »
08/03/2021	11	Semaine 6 Jurys 1 ^{er} semestre MEEF
15/03/2021	12	Semaine 7
22/03/2021	13	Semaine 8
29/03/2021	14	Semaine 9
05/04/2021	15	Semaine 10
12/04/2021	16	Semaine 11
19/04/2021	17	Semaine 12
26/04/2021	18	Vacances « Pâques »
03/05/2021	19	Vacances « Pâques »
10/05/2021	20	Semaine 13
17/05/2021	21	Semaine 14
24/05/2021	22	Semaine 15
31/05/2021	23	Semaine 16
07/06/2021	24	Semaine 17
14/06/2021	25	Semaine 18 (épreuves de substitution)
21/06/2021	26	
28/06/2021	27	Jurys MEEF



Allemagne
Autriche
Belgique
Espagne
Finlande
Italie
Norvège
Pologne
Roumanie
Suède
Afrique du sud
Australie
Brésil
Canada
Chili
Chine
Colombie
Corée du sud
Japon
Maroc
Mexique
USA

L'INSPÉ vous offre la possibilité de partir en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études (de la L2 jusqu'au doctorat) ou d'un stage long (de deux mois) ou court (une à deux semaines) **à partir du master 1**.
Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

Plus d'infos :

<https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>

Contacts :

Campus Meinau : Isabelle Schacke | isabelle.four@inspe.unistra.fr

Campus historique : Elisabeth Regnault | regnault@unistra.fr

Site de Colmar : Andrea Young | andrea.young@inspe.unistra.fr



Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- accéder à des **offres d'emploi**,
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- recevoir la newsletter mensuelle **Alum'News**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- accéder aux **expertises** et **conseils** en ligne (articles et vidéos).

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr**
avec vos identifiants ENT

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr



Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.

3 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation*, à proximité de vos campus.

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar 67024 Strasbourg
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Sélestat** | 10 boulevard de Nancy 67604 Sélestat
03 88 58 02 57 | bu-education-enseignement-selestat@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy 68000 Colmar
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

Ressources documentaires

Consultez des ressources **en ligne** – articles, ebooks, revues, bases de données – et localisez des ressources **imprimées** sur bu.unistra.fr (connexion avec vos codes ENT)

Nos services

S'inscrire, consulter, emprunter

L'inscription est automatique. La carte **Pass campus** vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

Profitez d'horaires élargis

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 4 BU vous accueillent en soirée et le week-end.
↳ bibliothèque du Pege, bibliothèque de médecine et odontologie, bibliothèque L'Alinéa, BNU

Travailler en groupe

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés de **WiFi** et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées via l'application mobile *Affluences*.

Trouver de l'aide

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par **mail** à bu-contact@unistra.fr. Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

Visitez les BU et participez aux formations !

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.

